



Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Rechtsdienst für Wirtschaftsangelegenheiten

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Statistique marchés publics 2023

Canton du Valais

Auteur:

Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques

Mars 2024



Avenue du Midi 7, 1951 Sion
Tel. 027 606 72 50

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Résultats.....	4
2.1	Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure.....	6
2.1.1	Domaine du marché intérieur	6
2.1.2	Domaine des accords internationaux.....	8
2.2	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché	10
2.2.1	Domaine du marché intérieur	10
2.2.2	Domaine des accords internationaux.....	12
2.3	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires....	14
2.3.1	Domaine du marché intérieur	14
2.3.2	Domaine des accords internationaux.....	22

1 Introduction

Le Grand Conseil a accepté le 13 novembre 2014 le postulat 4.0082, intitulé „Marchés publics: une révision maintenant“. Ce postulat demande notamment la tenue d’une statistique sur les marchés publics.

Suite à ce postulat, le Conseil d’Etat a adopté, en séance du 9 décembre 2015, une directive interne allant dans ce sens (directive relative à la tenue de la statistique cantonale sur les marchés publics).

Sur la base de cette directive, tous les marchés du Canton passés selon la procédure ouverte, sélective, sur invitation et de gré à gré exceptionnel doivent être saisis à partir du 1^{er} janvier 2016 dans un programme statistique élaboré à cette fin.

Le service administratif et juridique du département de l’économie, de l’énergie et du territoire (nouvellement depuis le 1^{er} mai 2017: le service juridique des affaires économiques du département de l’économie et de la formation) a été chargé de la tenue et de la publication de cette statistique cantonale.

2 Résultats

Les données statistiques, saisies pour l'année 2023 dans le programme statistique sur les marchés publics par les offices et services de l'administration cantonale, sont présentées ci-après.

Ont saisi des marchés: l'Administration cantonale des finances
la Police cantonale
le Service administratif et juridique du DMTE
le Service cantonal de l'informatique
le Service cantonal des contributions
le Service de l'action sociale
le Service de l'administration numérique
le Service de l'agriculture
le Service de l'application des peines et mesures
le Service de l'environnement
le Service de la consommation et des affaires vétérinaires
le Service de la construction des routes nationales
le Service de la géoinformation
le Service de la mobilité
le Service de la sécurité civile et militaire
le Service de protection des travailleurs et des relations du travail
le Service des affaires intérieures et communales
le Service des dangers naturels
le Service des forêts, de la nature et du paysage
le Service du registre foncier
le Service immobilier et patrimoine
le Service Unité Territoriale III

Ont attesté n'avoir adjudgé aucun marché au cours de la période considérée:

l'Office cantonal de l'égalité et de la famille
l'Office cantonal du sport
la Chancellerie
le Service administratif et des affaires juridiques de la formation
le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
le Service de l'énergie et des forces hydrauliques
le Service de l'enseignement
le Service de l'industrie, du commerce et du travail
le Service de la chasse, de la pêche et de la faune
le Service de la culture
le Service de la circulation routière et de la navigation
le Service de la formation professionnelle
le Service de la population et des migrations
le Service de la santé publique

le Service de statistique et de péréquation
le Service des hautes écoles
le Service des poursuites et faillites
le Service des ressources humaines
le Service du développement territorial
le Service juridique de la sécurité et de la justice
le Service juridique des affaires économiques

N'ont ni saisi des marchés, ni attesté n'avoir adjudgé aucun marché:

le Service cantonal de la jeunesse

Au total, 531 adjudications en force ont été saisies, dont 265 relèvent du domaine du marché intérieur et 266 du domaine des accords internationaux.

L'on parle d'accords internationaux lorsque des valeurs seuils données sont atteintes, fixées en fonction des différents types de marchés. Les valeurs seuils en vigueur en 2023 pour les cantons sont les suivantes:

Types de marchés	Valeur du marché en CHF
Construction (valeur totale)	8'700'000
Fournitures	350'000
Services	350'000

Tous les marchés du Canton du Valais, adjudgés selon la procédure de gré à gré, ne font pas partie de la présente statistique.

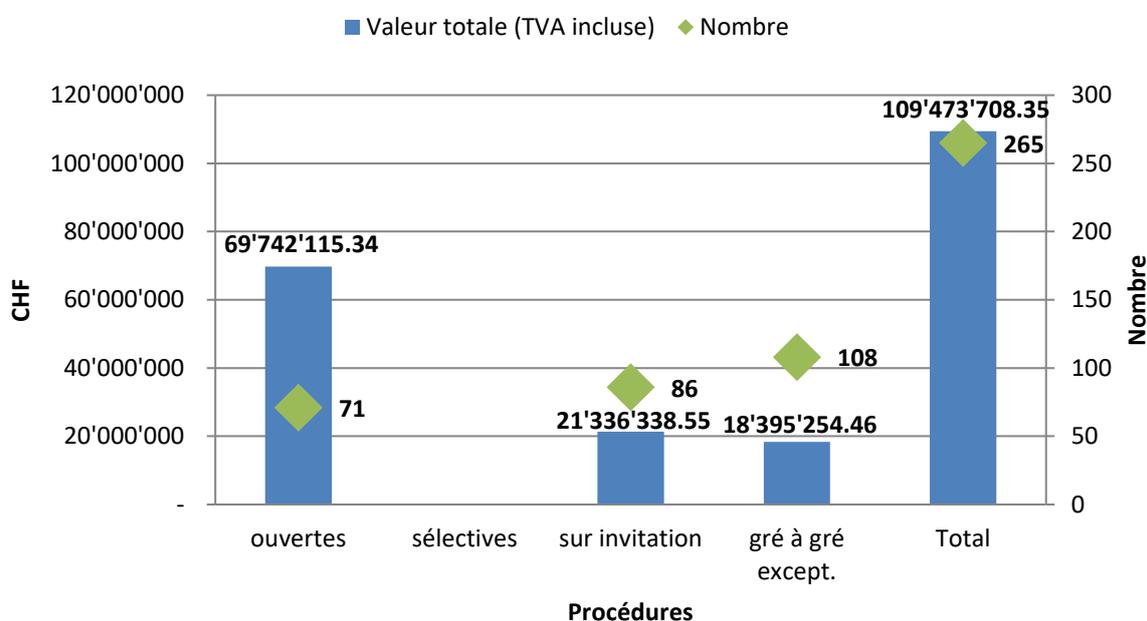
2.1 Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure

Cette rubrique présente le nombre de marchés adjugés en 2023 selon la procédure ouverte ou sélective, sur invitation ou de gré à gré exceptionnel dans le domaine du marché intérieur, le nombre de marchés adjugés durant la même période selon la procédure ouverte, sélective ou de gré à gré exceptionnel dans le domaine des accords internationaux, ainsi que leurs valeurs totales respectives.

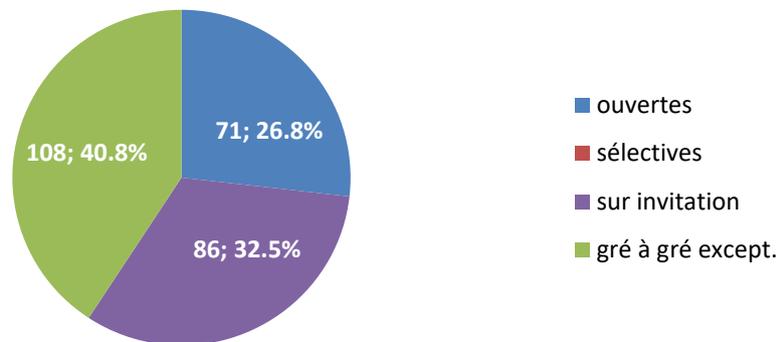
2.1.1 Domaine du marché intérieur

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	71	69'742'115.34
Procédures sélectives	-	-
Procédures sur invitation	86	21'336'338.55
Procédures de gré à gré exceptionnel	108	18'395'254.46
Total	265	109'473'708.35

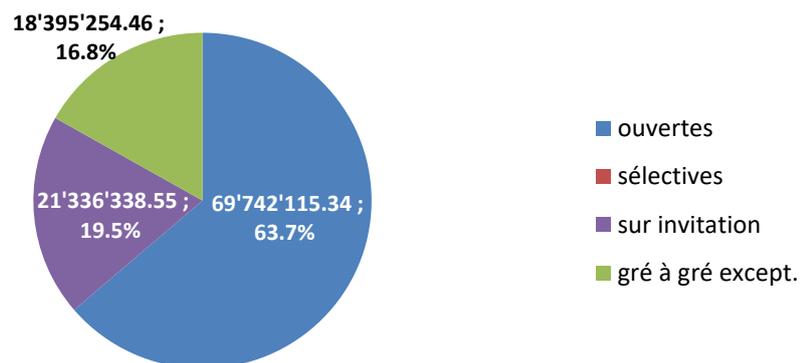
Graphique 1: domaine marché intérieur - répartition selon le type de procédure



Graphique 2: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 3: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

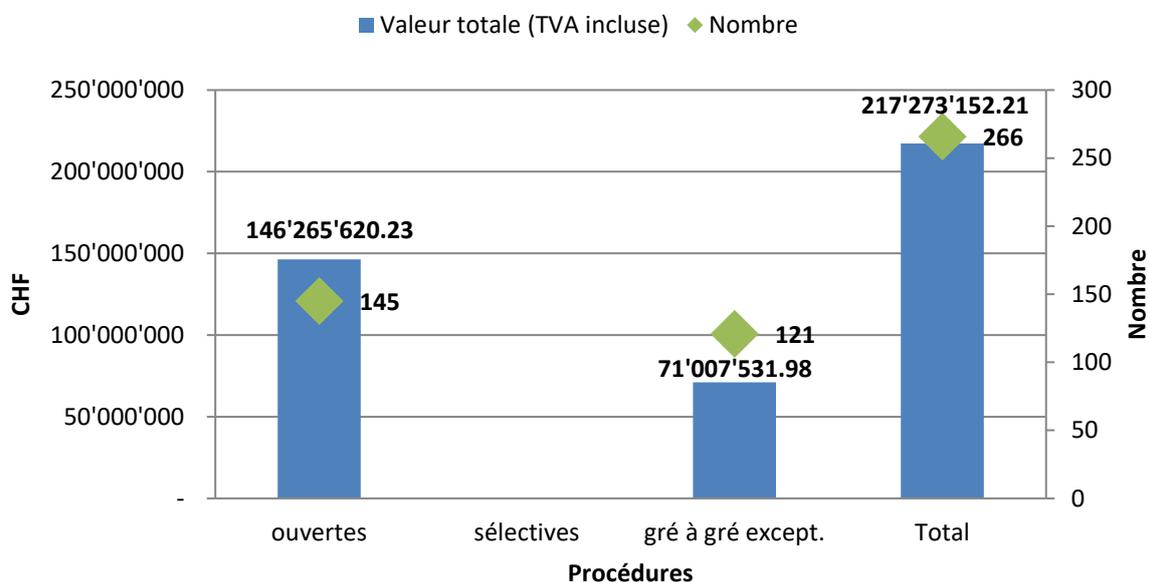


Dans le domaine du marché intérieur, en tout 265 marchés, d'une valeur totale de CHF 109'473'708.35, ont été adjugés en 2023. De ces 265 marchés, 71 ont été passés selon la procédure ouverte, 86 selon la procédure sur invitation et 108 selon la procédure de gré à gré exceptionnel. Si l'on examine les valeurs totales respectives, CHF 69'742'115.34 concernent la procédure ouverte, CHF 21'336'338.55 la procédure sur invitation et CHF 18'395'254.46 la procédure de gré à gré exceptionnel.

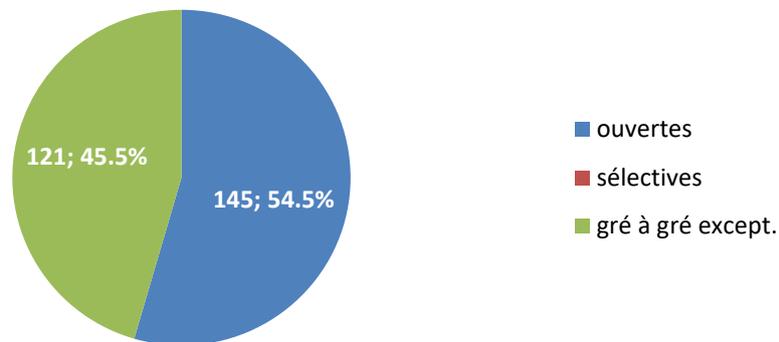
2.1.2 Domaine des accords internationaux

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	145	146'265'620.23
Procédures sélectives	-	-
Procédures de gré à gré exceptionnel	121	71'007'531.98
Total	266	217'273'152.21

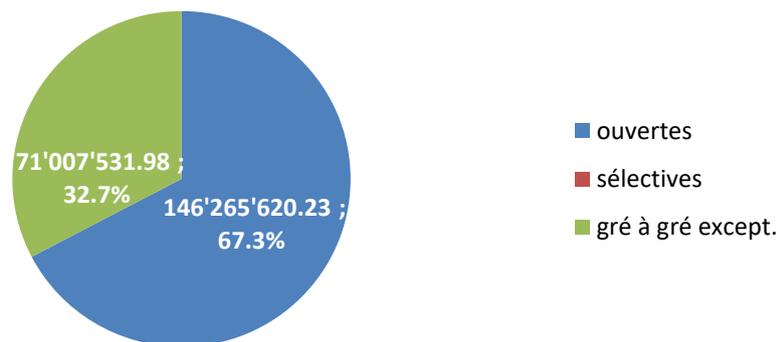
Graphique 4: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de procédure



Graphique 5: domaine des accords internationaux - nombre de procédures



Graphique 6: domaine des accords internationaux - valeurs totales des procédures (TVA incluse)



Dans le domaine des accords internationaux, en tout 266 marchés représentant un volume total de CHF 217'273'152.21 ont été passés en 2023. L'on compte 145 procédures ouvertes et 121 procédures de gré à gré exceptionnel. Le volume des marchés des procédures ouvertes est de CHF 146'265'620.23 et celui des procédures de gré à gré exceptionnel est de CHF 71'007'531.98.

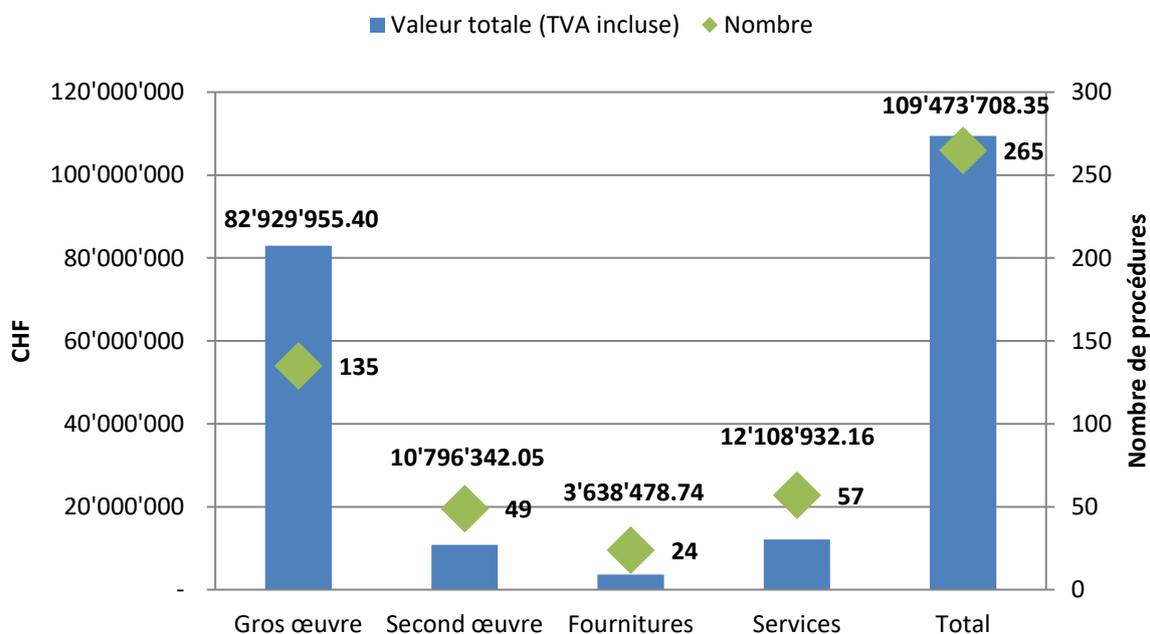
2.2 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché

Sous ce point sont présentées, aussi bien pour le domaine du marché intérieur que pour celui des accords internationaux, les adjudications classées en fonction du type de marché. Les valeurs totales correspondantes sont également indiquées.

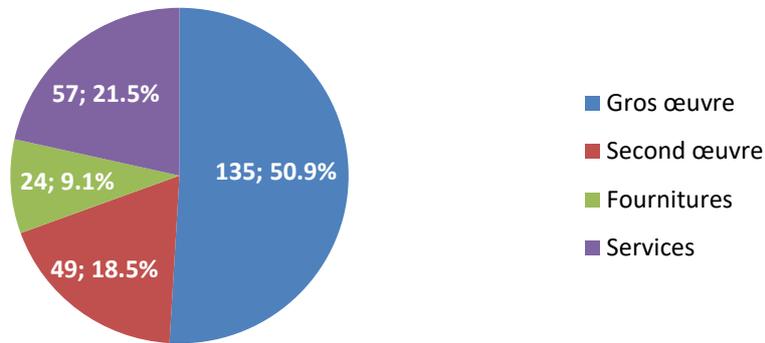
2.2.1 Domaine du marché intérieur

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros oeuvre	135	82'929'955.40
Second oeuvre	49	10'796'342.05
Fournitures	24	3'638'478.74
Services	57	12'108'932.16
Total	265	109'473'708.35

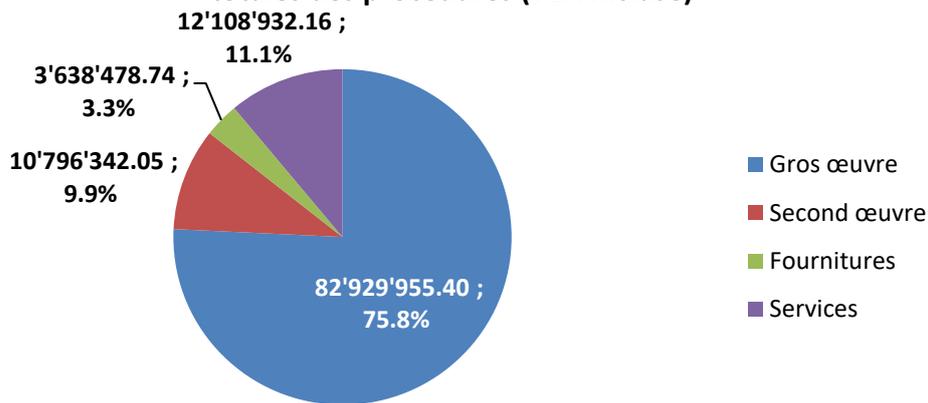
Graphique 7: domaine du marché intérieur - répartition selon le type de marché



Graphique 8: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 9: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

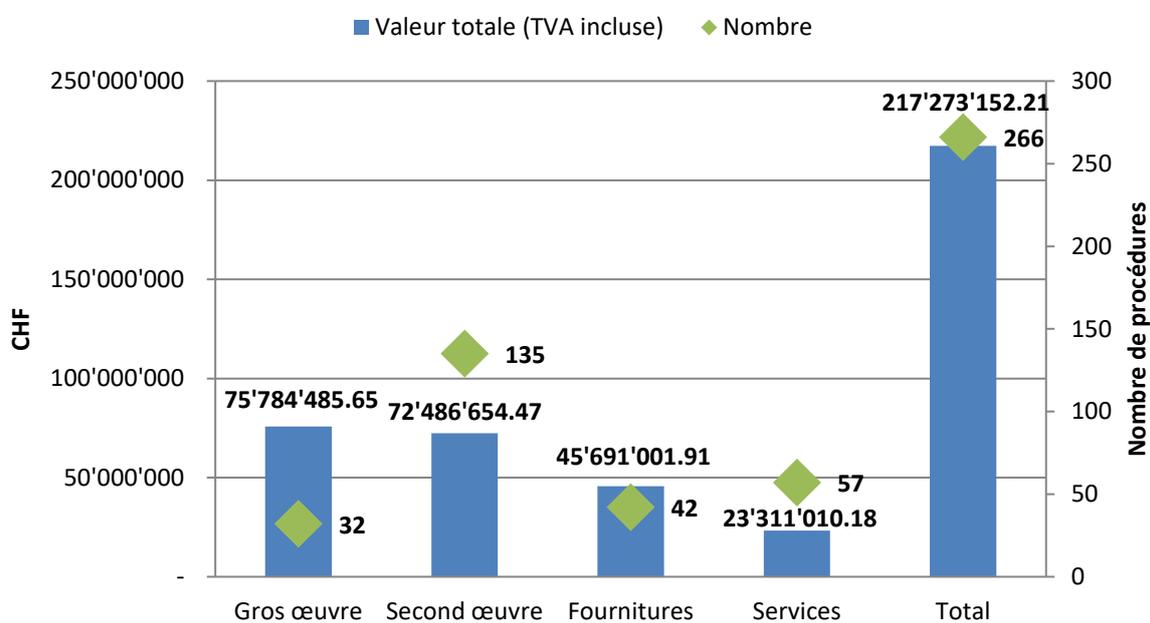


Des 265 marchés dans le domaine du marché intérieur, 135 correspondent à des marchés de construction du gros oeuvre, 49 à des marchés de construction du second oeuvre ainsi que 24 à des marchés de fournitures et 57 à des marchés de services. Le volume total des marchés de CHF 109'473'708.35 se répartit comme suit: gros œuvre CHF 82'929'955.40, second œuvre CHF 10'796'342.05, fournitures CHF 3'638'478.74 et services CHF 12'108'932.16.

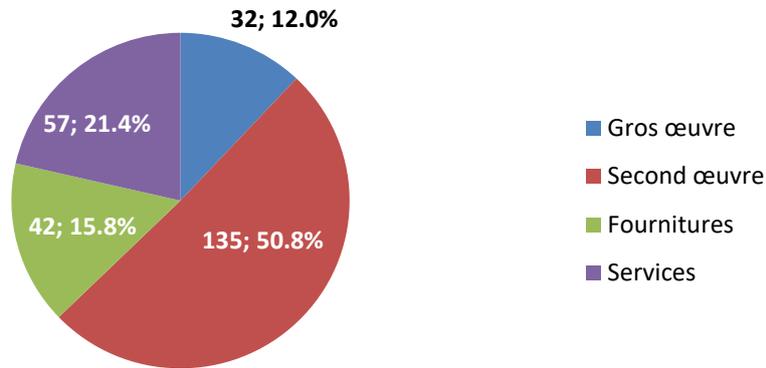
2.2.2 Domaine des accords internationaux

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros oeuvre	32	75'784'485.65
Second oeuvre	135	72'486'654.47
Fournitures	42	45'691'001.91
Services	57	23'311'010.18
Total	266	217'273'152.21

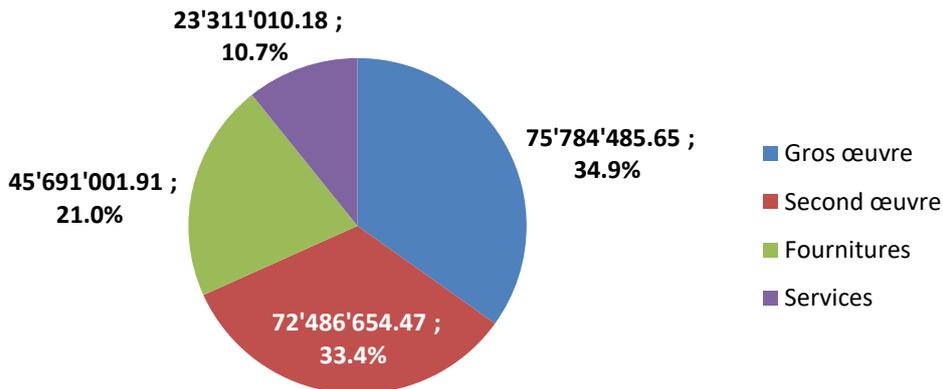
Graphique 10: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de marché



Graphique 11: domaine des accords internationaux - nombre de procédures



Graphique 12: domaine des accords internationaux - valeurs totales des procédures (TVA incluse)



Pour les 266 adjudications dans le domaine des accords internationaux, 32 sont des marchés de construction du gros œuvre, 135 des marchés de construction du second œuvre, 42 des marchés de fournitures et 57 des marchés de services. En ce qui concerne la valeur totale de CHF 217'273'152.21, le gros œuvre avec un total de CHF 75'784'485.65 et le second œuvre avec un total de CHF 72'486'654.47 représentent à eux deux environ 68 pour cent du volume total des marchés. CHF 45'691'001.91 concernent les fournitures et CHF 23'311'010.18 les services.

2.3 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires

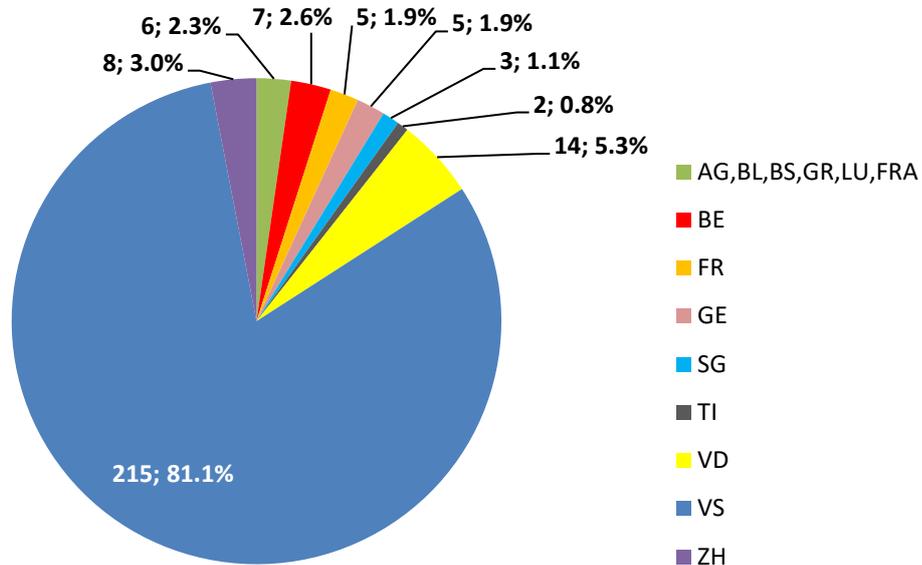
Les tableaux présentés ci-après fournissent pour les deux domaines (domaine du marché intérieur et des accords internationaux) une vue d'ensemble de la provenance des adjudicataires (canton/pays), auxquels les marchés ont été attribués.

2.3.1 Domaine du marché intérieur

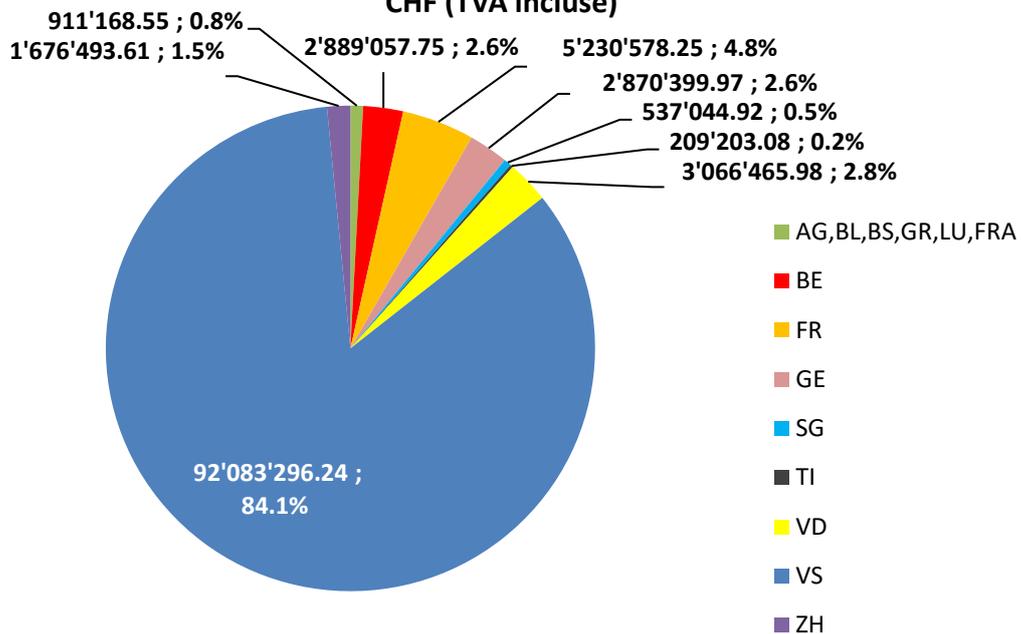
Cantons et étranger	Nombre total de procédures	%	Valeur totale en CHF (TVA incluse)	%
Argovie	1	0.4	241'775.75	0.2
Berne	7	2.6	2'889'057.75	2.6
Bâle-Campagne	1	0.4	74'923.60	0.1
Bâle-Ville	1	0.4	161'920.20	0.1
Fribourg	5 ¹	1.9	5'230'578.25	4.8
Genève	5	1.9	2'870'399.97	2.6
Grisons	1	0.4	50'170.00	0.0
Lucerne	1	0.4	180'000.00	0.2
Saint-Gall	3	1.1	537'044.92	0.5
Tessin	2	0.8	209'203.08	0.2
Vaud	14	5.3	3'066'465.98	2.8
Valais	215	83.1	92'083'296.24	84.1
Zurich	8	3.0	1'676'493.41	1.5
France	1	0.4	202'379.00	0.2
Total	265	100	109'473'708.35	100

¹Un marché d'un montant de CHF 3'561'370.10 est allé à un consortium avec une participation valaisanne de 50%.

Graphique 13: domaine du marché intérieur - nombre total de procédures

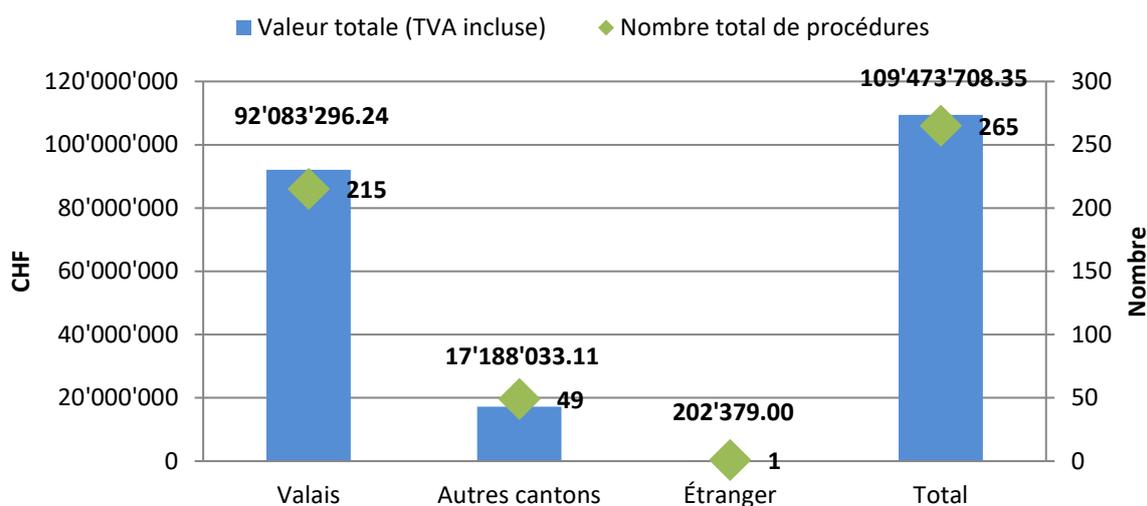


Graphique 14: domaine du marché intérieur - valeurs totales en CHF (TVA incluse)



Cantons et étranger	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Valais	215	92'083'296.24
Autres cantons	49	17'188'033.11
Étranger	1	202'379.00
Total	265	109'473'708.35

Graphique 15: domaine du marché intérieur - répartition selon la provenance des adjudicataires



Sur un total de 265 adjudications dans le domaine du marché intérieur, 215 ont été adjudiquées à des entreprises valaisannes, 49 à des entreprises hors canton et une à une entreprise en France. Alors que les entreprises valaisannes ont obtenu des adjudications d'une valeur totale de CHF 92'083'296.24, CHF 17'188'033.11 sont allés à des entreprises provenant d'autres cantons et CHF 202'379.00 à une entreprise étrangère.

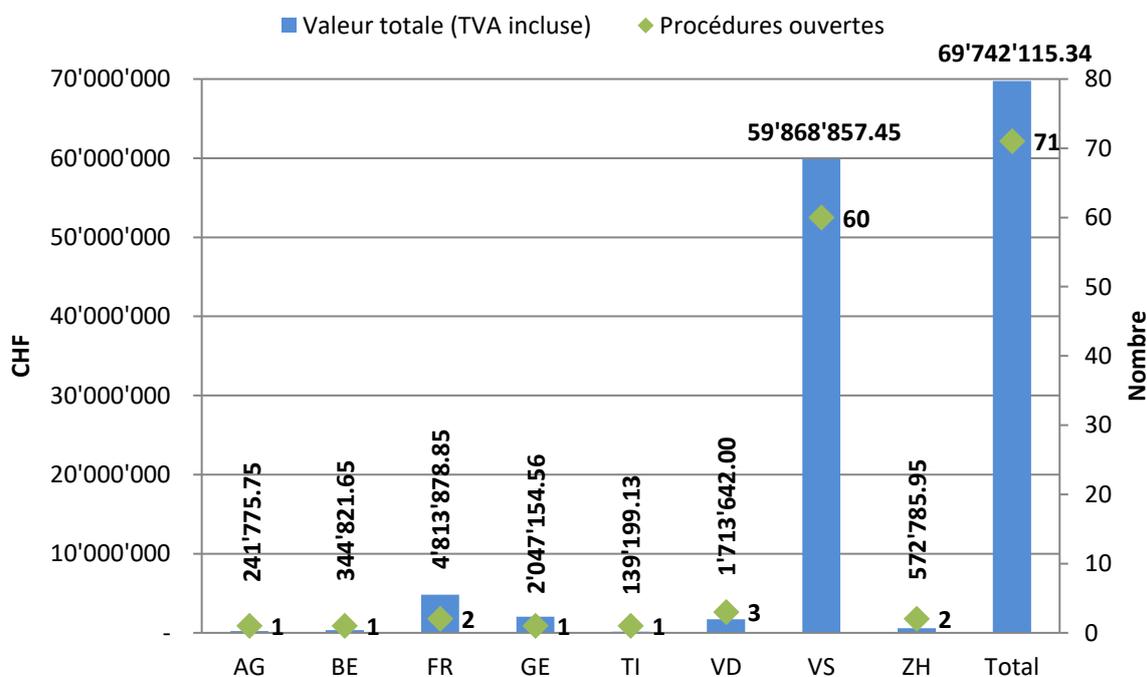
Les tableaux et les graphiques ci-après donnent une vue détaillée de la provenance des adjudicataires nationaux en relation avec les types de procédures et de marchés.

Procédures ouvertes:

Cantons	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	1		1			241'775.75
Berne	1		1			344'821.65
Fribourg	2	1		1		4'813'878.85
Genève	1			1		2'047'154.56
Tessin	1				1	139'199.13
Vaud	3	2	1			1'713'642.00
Valais	60	41	6	11	2	59'868'857.45
Zurich	2			1	1	572'785.95
Total	71	44	9	14	4	69'742'115.34

GO = gros oeuvre, SO = second oeuvre, S = services, F = fournitures

Graphique 16: domaine du marché intérieur - procédures ouvertes

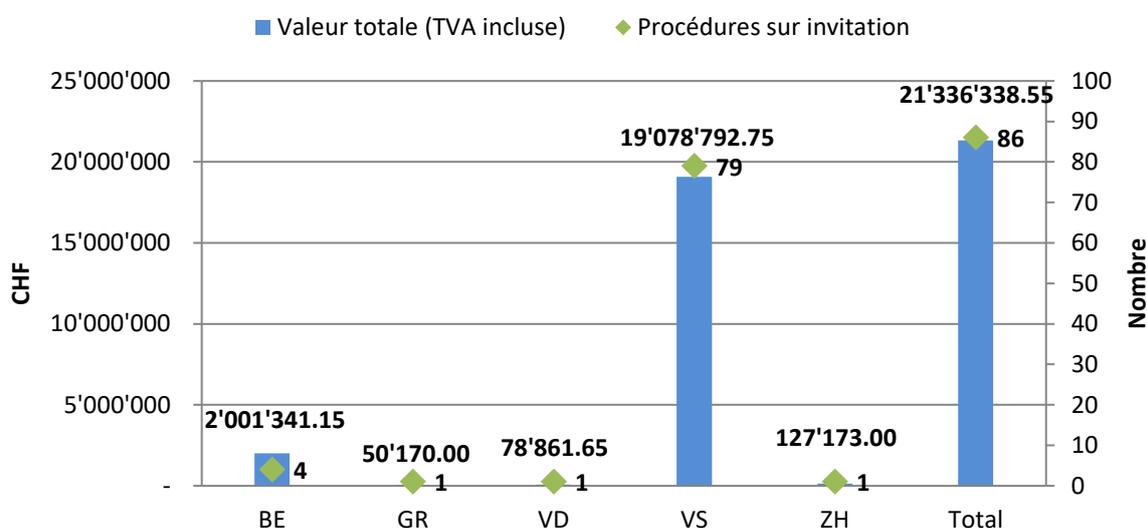


Sur un total de 71 marchés adjugés selon la procédure ouverte, onze marchés ont été adjugés à des entreprises hors canton. Il s'agit d'entreprises ayant leur siège dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Genève, du Tessin, de Vaud et de Zurich. Sur un montant total de CHF 69'742'115.34, CHF 9'873'257.89 sont allés à des entreprises hors canton.

Procédures sur invitation:

Cantons	Procédures sur invitation	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Berne	4	2			2	2'001'341.15
Grisons	1			1		50'170.00
Vaud	1		1			78'861.65
Valais	79	52	23	3	1	19'078'792.75
Zurich	1				1	127'173.00
Total	86	54	24	4	4	21'336'338.55

Graphique 17: domaine du marché intérieur - procédures sur invitation



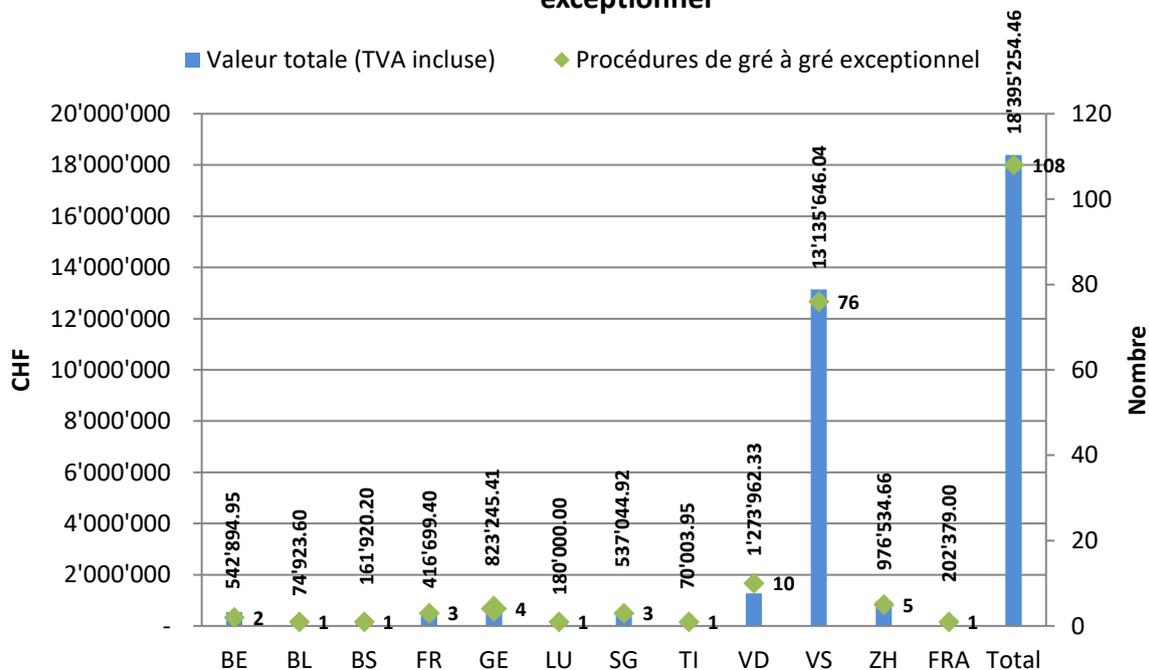
Sur un total de 86 marchés passés selon la procédure sur invitation, quatre marchés ont été adjudgés à des entreprises bernoises. Une entreprise des Grisons, du canton de Vaud et de Zurich ont reçu chacune un marché. Par conséquent, 79 marchés ont été adjudgés selon la procédure sur invitation à des entreprises valaisannes. Sur un total de CHF 21'336'338.55, CHF 19'078'792.75 restent en Valais.

Procédures de gré à gré exceptionnel:

Cantons et étranger	Procédures de gré à gré exceptionnel	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Berne	2 ^{1xb,1xf}			1 ^{1xf}	1 ^{1xb}	542'894.95
Bâle-Campagne	1 ^{1xf}				1 ^{1xf}	74'923.60
Bâle-Ville	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	161'920.20
Fribourg	3 ^{1xc,2xf}			1 ^{1xf}	2 ^{1xc,1xf}	416'699.40
Genève	4 ^{1xe,3xf}			2 ^{1xe,1xf}	2 ^{2xf}	823'245.41
Lucerne	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	180'000.00
Saint-Gall	3 ^{2xc,1xf}		1 ^{1xc}	2 ^{1xc,1xf}		537'044.92
Tessin	1 ^{1xf}			1 ^{1xf}		70'003.95
Vaud	10 ^{2xa,3xc,1xe,4xf}	1 ^{1xa}	3 ^{2xc,1xe}	6 ^{1xa,1xc,4xf}		1'273'962.33
Valais	76 1xa,1xb,14xc,5xd,34xe,19xf, 1xg,1xj	36 1xa,1xc,1xd,25xe,8xf	10 4xc,1xd,4xf,1xg	22 7xc,9xe,6xf	8 1xb,2xc,3xd,1xf,1xj	13'135'646.04
Zurich	5 ^{3xc,2xf}		1 ^{1xc}	4 ^{2xc,2xf}		976'534.66
France	1 ^{1xb}				1 ^{1xb}	202'379.00
Total	108	37	15	39	17	18'395'254.46

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. 13, al. 1 LcAIMP

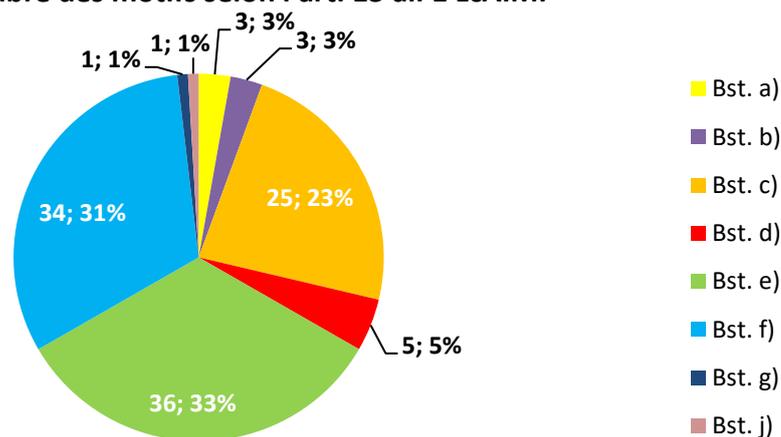
Graphique 18: domaine du marché intérieur - procédures de gré à gré exceptionnel



En ce qui concerne la procédure de gré à gré exceptionnel, sur un total de 108 adjudications, en tout 76 ont été attribuées à des entreprises valaisannes, soit un peu moins des trois quarts. Alors que dix sont allées à des entreprises vaudoises, cinq à des entreprises zurichoises, quatre à des entreprises genevoises, trois à des entreprises fribourgeoises, trois également à des entreprises saint-galloises et deux à des entreprises bernoises, une entreprise du canton de Bâle-Campagne, une entreprise de Bâle-Ville, une de Lucerne et une du Tessin ont reçu chacune un marché. Une adjudication est allée à une entreprise française. Sur un total de CHF 18'395'254.46, un montant de CHF 13'135'646.04 revient aux entreprises valaisannes, soit un peu plus des deux tiers.

En complément, le graphique ci-après permet de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. 13, al. 1 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (LcAIMP):

Graphique 19: domaine du marché intérieur - aperçu du nombre des motifs selon l'art. 13 al. 1 LcAIMP



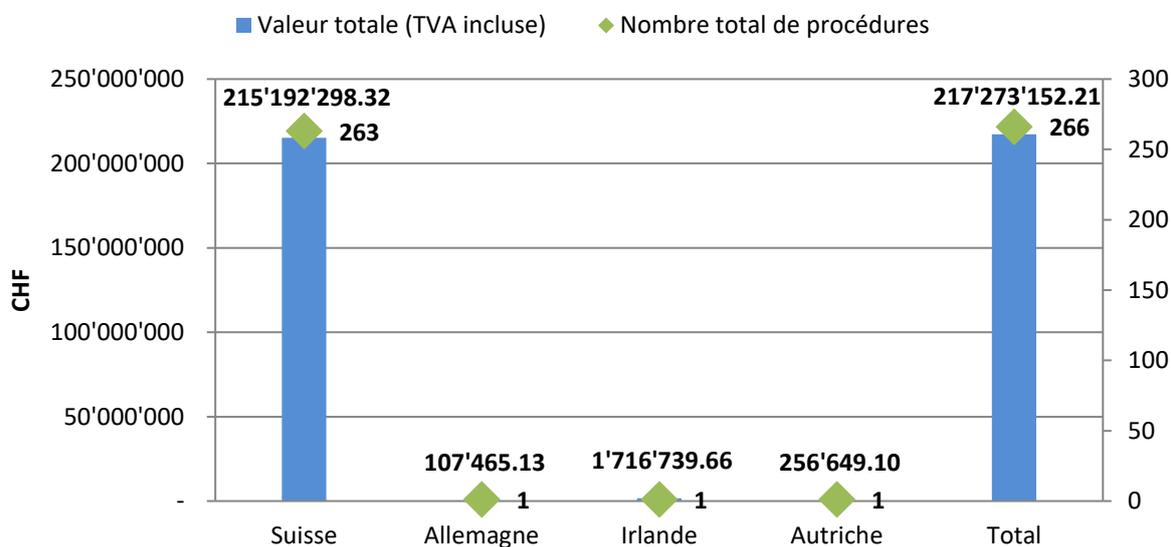
Art. 13 al. 1 LcAIMP	Lit.	Contenu de la disposition
Un marché peut être passé directement et sans appel d'offres si l'une des conditions suivantes est remplie:	a)	aucune offre n'a été présentée dans le cadre d'une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ou aucun soumissionnaire ne remplit les critères d'aptitude;
	b)	toutes les offres présentées dans le cadre d'une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ont été concertées ou ne satisfont pas aux exigences essentielles de l'appel d'offres;
	c)	un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle et aucune alternative convenable n'existe;

	d)	le marché est si urgent en raison d'événements imprévisibles qu'aucune procédure ouverte, sélective ou sur invitation ne peut être introduite;
	e)	des événements imprévisibles font qu'il est nécessaire, pour achever ou compléter un travail de construction adjudgé sous le régime de la libre concurrence, que des prestations supplémentaires soient fournies et que la séparation du marché initial causerait des difficultés importantes à l'adjudicateur pour des raisons techniques ou économiques. La valeur des prestations supplémentaires ne dépassera pas la moitié de la valeur du marché initial;
	f)	des prestations pour remplacer, compléter ou accroître des prestations déjà fournies doivent être adjudgées au soumissionnaire initial car des prestations qui ne sont pas interchangeables avec le matériel ou les services existants sont garanties uniquement par ce moyen;
	g)	l'adjudicateur se procure de nouveaux biens (prototypes) ou de nouvelles prestations de service qui sont découvertes ou développées à sa demande dans le cadre d'un marché de recherche, d'essai, d'étude, d'innovation ou de nouveaux projets;
	j)	l'adjudicateur peut acquérir les biens à un prix nettement inférieur aux prix usuels à la faveur d'une offre avantageuse limitée dans le temps, en particulier lors de liquidation.

2.3.2 Domaine des accords internationaux

Pays	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Suisse	263	215'192'298.32
Allemagne	1	107'465.13
Irlande	1	1'716'739.66
Autriche	1	256'649.10
Total	266	217'273'152.21

Graphique 20: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicataires



Sur un total de 266 marchés adjugés dans le domaine des accords internationaux, tous les marchés à l'exception de trois ont été adjugés à des entreprises suisses. Sur un total de CHF 217'273'152.21, CHF 215'192'298.32 sont restés en Suisse. CHF 2'080'853.89 sont allés à des entreprises étrangères.

Le tableau ci-après présente les marchés adjugés à l'intérieur de la Suisse dans le domaine des accords internationaux.

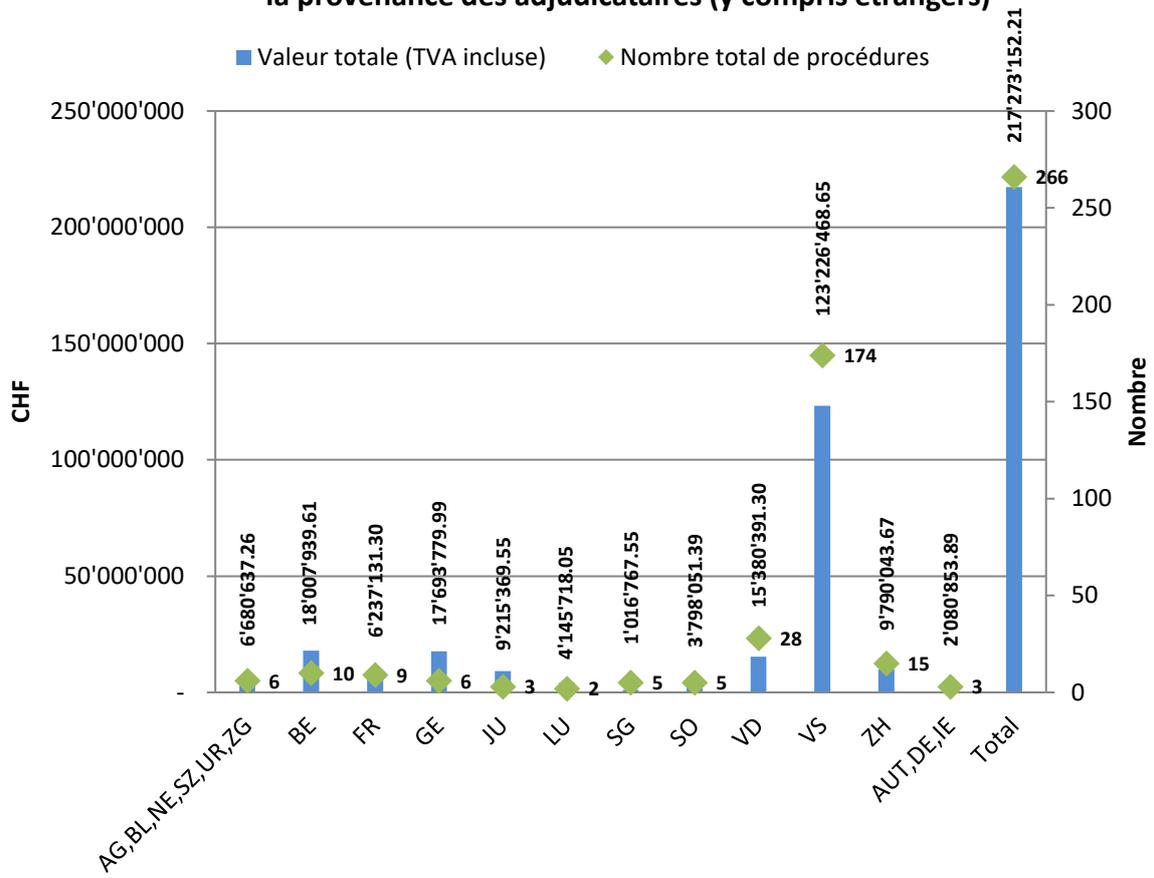
Suisse	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	1	208'694.60
Berne	10 ¹	18'007'939.61
Bâle-Campagne	1	3'500'000.00
Fribourg	9	6'237'131.30
Genève	6	17'693'779.99
Jura	3	9'215'369.55
Lucerne	2	4'145'718.05
Neuchâtel	1	720'000.00
Saint-Gall	5	1'016'767.55
Soleure	5	3'798'051.39
Schwytz	1	184'183.00
Uri	1	1'294'907.76
Vaud	28	15'380'391.30
Valais	174 ²	123'226'468.65
Zoug	1	772'851.90
Zurich	15 ³	9'790'043.67
Total	263	215'192'298.32

¹Un marché d'un montant de CHF 1'046'553.65 est allé à un consortium avec une participation valaisanne de 40%.

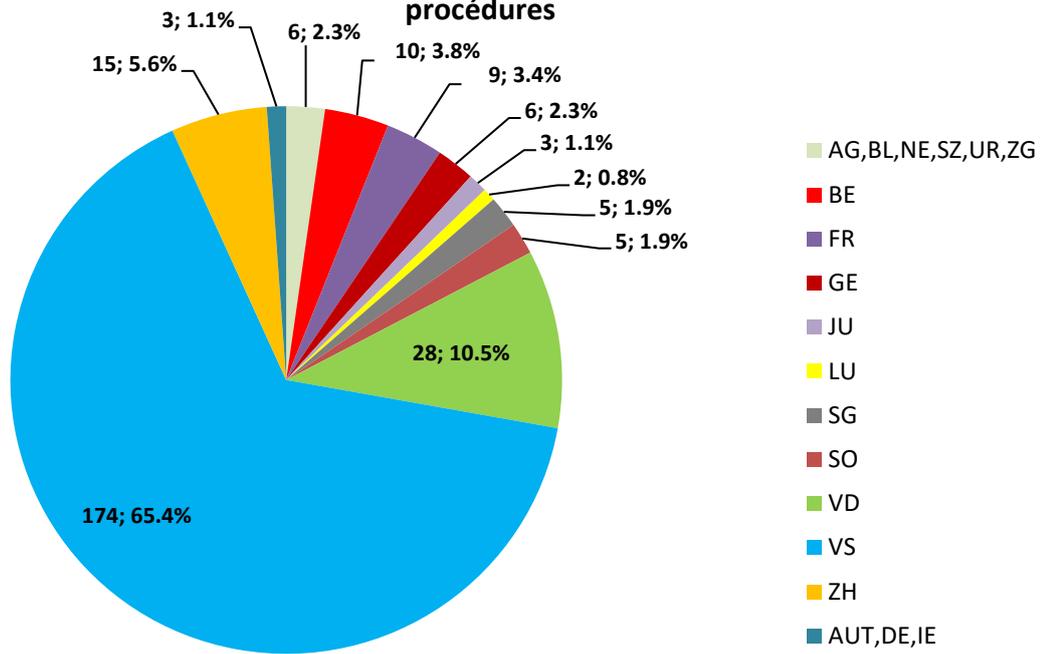
²Un marché d'un montant de CHF 1'569'969.40 est allé à un consortium avec une participation vaudoise de 40% et un marché d'un montant de CHF 7'977'059.90 est allé à un consortium avec une participation bernoise de 42,5%.

³Un marché d'un montant de CHF 1'476'029.40 est allé à un consortium avec une participation valaisanne de 50%.

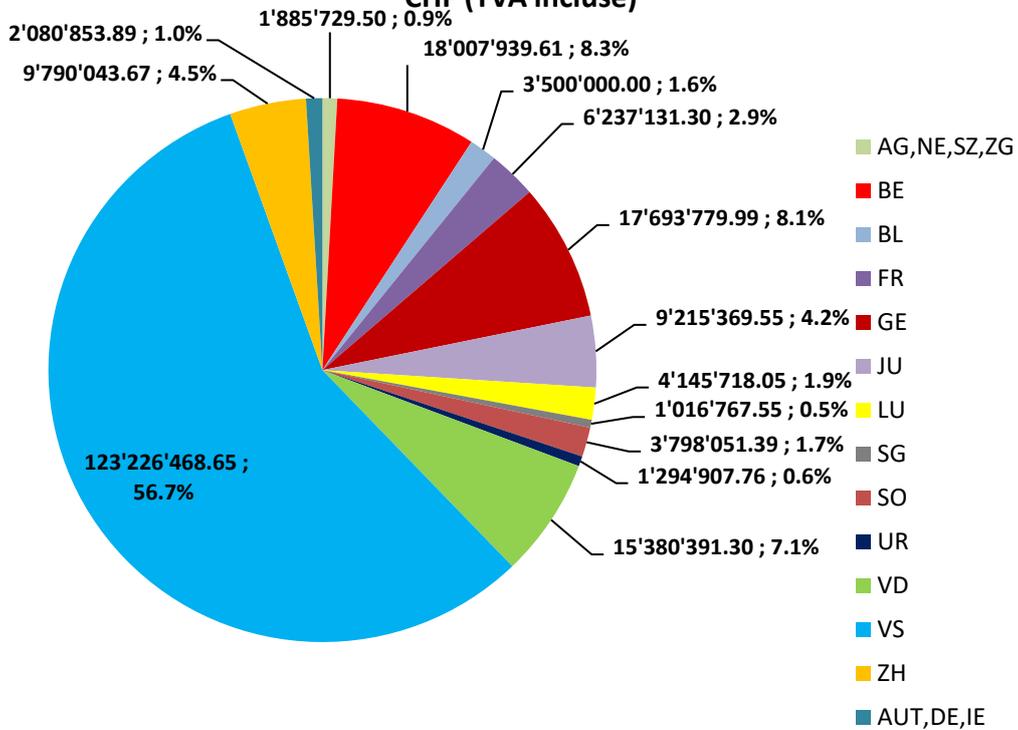
Graphique 21: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicataires (y compris étrangers)



Graphique 22: domaine des accords internationaux - nombre total de procédures



Graphique 23: domaine des accords internationaux - valeurs totales en CHF (TVA incluse)

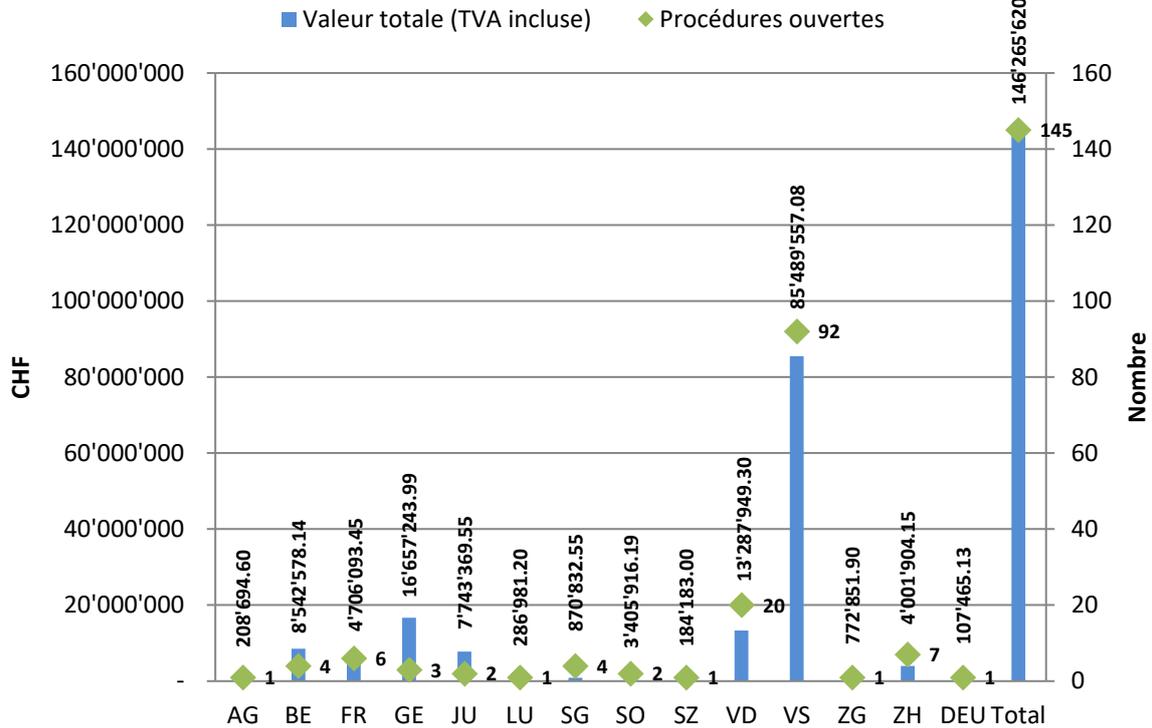


Les tableaux et graphiques ci-après, incluant aussi le domaine des accords internationaux, permettent d'avoir un aperçu détaillé de la provenance des adjudicataires nationaux et étrangers en ce qui concerne les types de procédures utilisées ainsi que les types de marchés.

Procédures ouvertes:

Suisse et Étranger	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	1		1			208'694.60
Berne	4		2		2	8'542'578.14
Fribourg	6	1	3	2		4'706'093.45
Genève	3		2		1	16'657'243.99
Jura	2	2				7'743'369.55
Lucerne	1		1			286'981.20
Saint-Gall	4		1		3	870'832.55
Soleure	2			1	1	3'405'916.19
Schwytz	1				1	184'183.00
Vaud	20		12	2	6	13'287'949.30
Valais	92	10	65	8	9	85'489'557.08
Zoug	1		1			772'851.90
Zurich	7		1	2	4	4'001'904.15
Allemagne	1				1	107'465.13
Total	145	13	89	15	28	146'265'620.23

Graphique 24: domaine des accords internationaux - procédures ouvertes



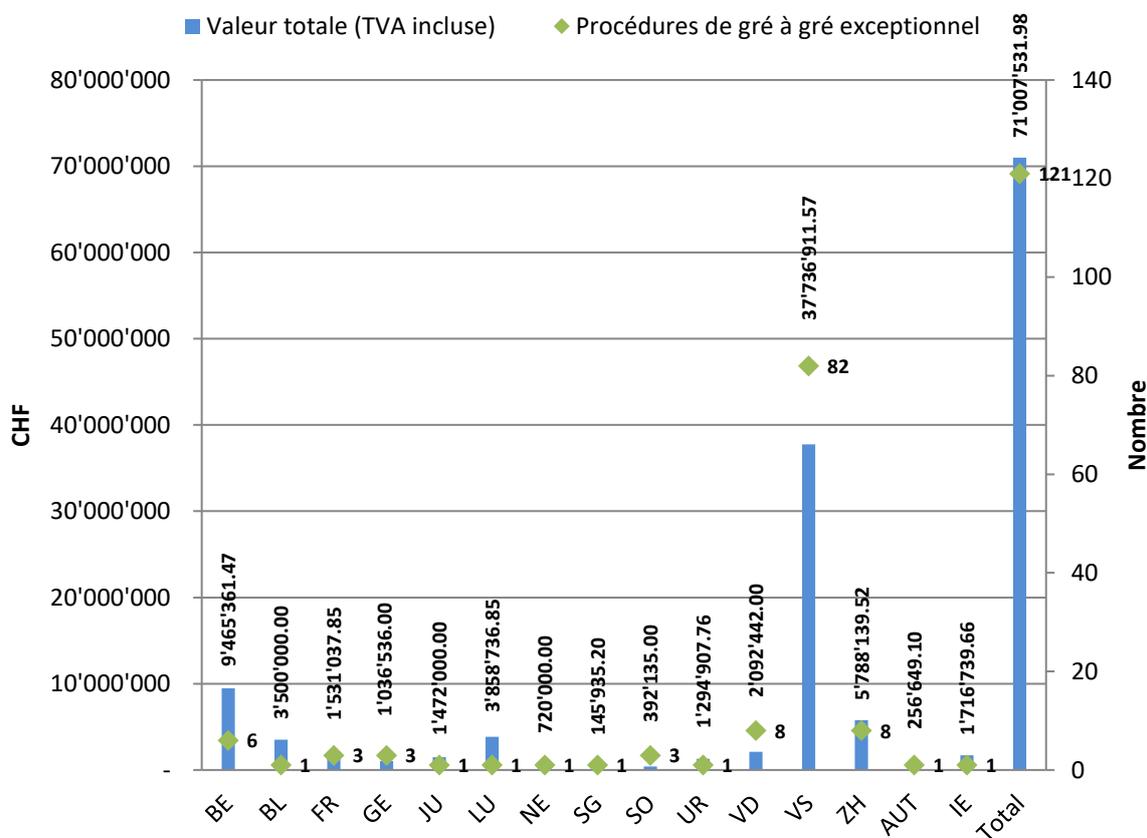
Sur un total de 145 procédures passées en procédure ouverte, 92 marchés ont été adjugés à des entreprises valaisannes. 20 marchés sont allés à des entreprises vaudoises, sept à des entreprises zurichoises, six à des entreprises fribourgeoises, quatre chacun à des entreprises bernoises et saint-galloises, trois à des entreprises genevoises et deux chacun à des entreprises jurassiennes et soleuroises. Des entreprises d'Argovie, de Lucerne, de Schwytz et de Zoug ainsi qu'une entreprise allemande ont reçu chacune un marché. Sur un total de CHF 146'265'620.23, CHF 60'776'063.15 sont allées à des entreprises hors canton et à une entreprise en Allemagne.

Procédures de gré à gré exceptionnel:

Suisse et Étranger	Procédures de gré à gré ex- ceptionnel	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Berne	6 ^{1xa,1xb,4xc}	3 ^{3xc}	1 ^{1xa}	1 ^{1xc}	1 ^{1xb}	9'465'361.47
Bâle-Cam- pagne	1 ^{1xb}				1 ^{1xb}	3'500'000.00
Fribourg	3 ^{2xc,1xd}	1 ^{1xc}			2 ^{1xc,1xd}	1'531'037.85
Genève	3 ^{3xc}			3 ^{3xc}		1'036'536.00
Jura	1 ^{1xc}			1 ^{1xc}		1'472'000.00
Lucerne	1 ^{1xb}		1 ^{1xb}			3'858'736.85
Neuchâtel	1 ^{1xa}	1 ^{1xa}				720'000.00
Saint-Gall	1 ^{1xb}				1 ^{1xb}	145'935.00
Soleure	3 ^{3xc}		1 ^{1xc}	2 ^{2xc}		392'135.20
Uri	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	1'294'907.76
Vaud	8 ^{7xc,1xd}		4 ^{4xc}	3 ^{3xc}	1 ^{1xd}	2'092'442.00
Valais	82 ^{9xa,4xb,67xc,2xf}	14 ^{1xb,13xc}	39 ^{6xa,1xb,30xc,2xf}	28 ^{3xa,2xb,23xc}	1 ^{1xc}	37'736'911.57
Zurich	8 ^{3xb,5xc}			4 ^{4xc}	4 ^{3xb,1xc}	5'788'139.52
Irlande	1 ^{1xb}				1 ^{1xb}	256'649.10
Autriche	1 ^{1xd}				1 ^{1xd}	1'716'739.66
Total	121	19	46	42	14	71'007'531.98

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. XIII, al. 1 AMP

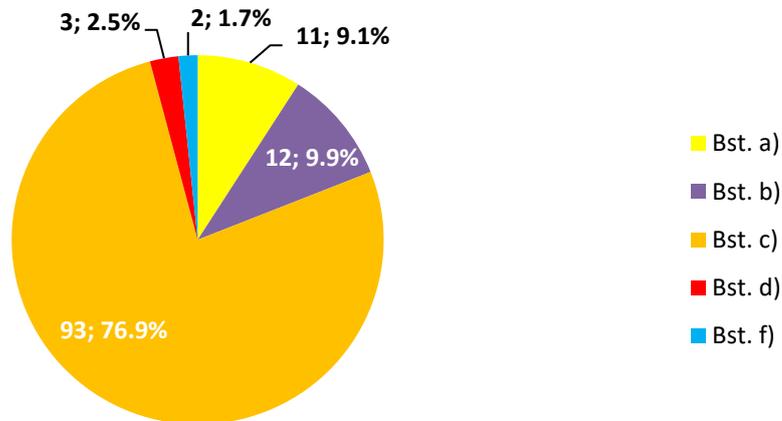
Graphique 25: domaine des accords internationaux - procédures de gré à gré exceptionnel



En ce qui concerne la procédure de gré à gré exceptionnel, sur un total de 121 marchés 82 ont été adjugés à des entreprises valaisannes. Huit marchés chacun sont allés à des entreprises vaudoises et zurichoises, six à des entreprises bernoises, trois chacun à des entreprises fribourgeoises, genevoises et soleuroises. Une entreprise de Bâle-Campagne, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, d'Uri, d'Autriche et d'Irlande ont reçu chacune un marché. Sur un total de CHF 71'007'531.98, CHF 37'736'911.57 sont revenus à des entreprises valaisannes. CHF 33'270'620.41 sont allés à des entreprises hors canton ainsi qu'à deux entreprises étrangères.

Ici aussi, le graphique ci-après permet en complément de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. XIII, al. 1 AMP:

Graphique 26: domaine des accords internationaux - aperçu du nombre des motifs selon l'art. XIII al. 1 AMP



Art. XIII al. 1 AMP	Lit.	Contenu de la disposition
À condition qu'elle n'utilise pas la présente disposition dans le but d'éviter la concurrence entre les fournisseurs ou d'une manière qui établit une discrimination à l'égard des fournisseurs de toute autre Partie, ou protège les fournisseurs nationaux, une entité contractante pourra recourir à l'appel d'offres limité et pourra choisir de ne pas appliquer les art. VII à IX, X (par. 7 à 11), XI, XII, XIV, et XV, uniquement dans l'une des circonstances suivantes:	a)	<p>dans les cas où:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) aucune soumission n'aura été présentée ou aucun fournisseur n'aura demandé à participer, ii) aucune soumission conforme aux prescriptions essentielles énoncées dans la documentation relative à l'appel d'offres n'aura été présentée, iii) aucun fournisseur ne satisfera aux conditions de participation, ou iv) les soumissions présentées auront été concertées, <p>à condition que les prescriptions énoncées dans la documentation relative à l'appel d'offres ne soient pas substantiellement modifiées;</p>
	b)	<p>dans les cas où les marchandises ou les services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera pas de marchandise ou de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour l'une des raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le marché concerne une oeuvre d'art, ii) protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs, ou iii) absence de concurrence pour des raisons techniques;
	c)	<p>pour des livraisons additionnelles à assurer par le fournisseur de marchandises ou de services initial qui n'étaient pas incluses dans le marché initial dans les cas où un changement de fournisseur pour ces marchandises ou ces services additionnels:</p>

		<p>i) ne sera pas possible pour des raisons économiques ou techniques telles que des conditions d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec des matériels, logiciels, services ou installations existants qui ont fait l'objet du marché initial, et</p> <p>ii) causerait des inconvénients importants à l'entité contractante ou entraînerait pour elle une duplication substantielle des coûts;</p>
	d)	<p>dans la mesure où cela sera strictement nécessaire dans les cas où, pour des raisons d'extrême urgence dues à des événements qui ne pouvaient pas être prévus par l'entité contractante, l'appel d'offres ouvert ou sélectif ne permettrait pas d'obtenir les marchandises ou les services en temps voulu;</p>
	f)	<p>dans les cas où une entité contractante acquerra un prototype ou une première marchandise ou un premier service mis au point à sa demande au cours de l'exécution d'un contrat particulier de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original, et pour les besoins de ce contrat. Le développement original d'une première marchandise ou d'un premier service peut englober une production ou une fourniture limitée ayant pour but d'incorporer les résultats d'essais sur le terrain et de démontrer que la marchandise ou le service se prête à une production ou à une fourniture en quantités conformément à des normes de qualité acceptables mais n'englobe pas la production ou la fourniture en quantités visant à établir la viabilité commerciale ou à amortir les frais de recherche et développement;</p>